

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt
Unité des procédures environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 mars 2018, une enquête publique d'une durée de trente six jours, du lundi 23 avril 2018 à 9h 30 au lundi 28 mai à 17h, a été ordonnée sur la demande présentée par la société CHIMIREC SOCODELI en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets industriels dangereux et non dangereux sur le site de la ZA du Sans-Souci, 5 rue Aristide Berges à Muret (31600).

Un exemplaire du dossier, auquel est inclus l'avis de l'autorité environnementale, est déposé à la mairie de Muret, ainsi que dans les mairies de Saubens, Pins-Justaret, Seysses, Pinsaguel, Frouzins, Roques, Roquettes et Villeneuve-Tolosane où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance. Le dossier dématérialisé sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie de Muret.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, le dossier sera mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr>

Monsieur Gérard BELLECOSTE, chef d'atelier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assurera une permanence effective à la mairie de Muret, ainsi que dans les locaux de la maison des projets, salle des fêtes Pierre Satgé, place Léon Blum à Muret, afin de recevoir les personnes qui jugeraient utile de présenter des observations verbales, les jours et heures suivants :

- **le lundi 23 avril 2018 de 9h30 à 12h00 (mairie),**
- **le samedi 5 mai 2018 de 9h30 à 12h00 (maison des projets),**
- **le mardi 15 mai 2018 de 16h30 à 19h00, (maison des projets),**
- **le lundi 28 mai 2018 de 14h30 à 17h00 (mairie).**

Un registre à feuillets non mobiles sera mis à la disposition des intéressés à la mairie de Muret pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations pourront être également adressées par écrit, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, à la mairie de Muret (27 rue Castelvieu – 31600 Muret) ou au directeur départemental des territoires, service environnement eau et forêt, unité des procédures environnementales, (cité administrative - BP 70001 - 31074 Toulouse Cedex 9 - ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies des communes de Muret, Saubens, Pins-Justaret, Seysses, Pinsaguel, Frouzins, Roques, Roquettes et Villeneuve-Tolosane, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, et sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.